

Le Conseil d'administration de TotalEnergies confirme la pertinence et les progrès de la Compagnie dans la mise en œuvre de sa stratégie multi-énergie différenciée et de croissance rentable

- **Le Conseil d'administration confirme la priorité donnée à la croissance du dividende au travers des cycles et décide d'adapter les niveaux de rachats d'actions en fonction des prix de l'énergie pour faire face aux incertitudes du contexte économique et géopolitique et conserver des marges de manœuvre.**
- **Le Conseil d'administration approuve la nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés pour l'année 2026 qui permettra aux salariés de détenir plus de 9% de la Compagnie.**
- **Le Conseil d'administration approuve le projet technique de transformation des ADRs, cotés sur le New York Stock Exchange depuis 1991, en actions ordinaires.**

Paris, 24 septembre 2025 – A l'occasion de son séminaire stratégique annuel tenu les 23 & 24 septembre 2025 et de sa séance du 24 septembre 2025, le Conseil d'administration de TotalEnergies a procédé à la revue des perspectives stratégiques de la Compagnie à horizon 2030 qui feront l'objet d'une présentation aux investisseurs le 29 septembre.

Le Conseil d'administration a confirmé la pertinence de la stratégie de transition mise en œuvre par la Compagnie qui vise une croissance rentable ancrée sur deux piliers : les hydrocarbures, notamment le GNL, et l'électricité. Le Conseil d'administration a constaté avec satisfaction les progrès réalisés sur les multiples projets qui vont contribuer à l'objectif de la Compagnie d'augmenter sa production globale d'énergies (pétrole, gaz, électricité) de 4 % par an jusqu'en 2030, tout en réduisant les émissions de ses opérations. Dans ce cadre, le Conseil d'administration se réjouit de l'attribution à TotalEnergies, en tant qu'opérateur, du projet éolien offshore « Centre Manche 2 », concrétisant la stratégie de transition de la Compagnie en France.

Grâce à une politique d'investissement claire et disciplinée, dont le cadre mis à jour sera présenté le 29 septembre, et forte de la croissance anticipée des cash-flows de la Compagnie sur 2025-2030, le Conseil d'administration a confirmé ses objectifs de développer une politique attractive de retour à l'actionnaire tout en préservant la solidité du bilan de la Compagnie.

Le Conseil d'administration a ainsi confirmé un retour à l'actionnaire d'au moins 40 % du cash-flow quel que soit le prix de l'énergie et la priorité à garantir le dividende en cas de cycle bas, dividende qui a connu une hausse de plus de 20 % au cours des trois dernières années et n'a jamais baissé au cours des quarante dernières années.

Il a également confirmé la priorité donnée à la solidité du bilan de la Compagnie en maintenant un taux d'endettement (*gearing*) sous les 20 % dans un contexte économique et géopolitique incertain de façon à conserver des marges de manœuvre. En conséquence, il a décidé d'adapter le rythme des rachats d'actions à l'évolution des prix des hydrocarbures, des marges de raffinage et pétrochimiques et du taux de change \$/€. Ainsi, compte-tenu de l'environnement actuel, le Conseil d'administration a décidé que le niveau des rachats

d'actions au cours du quatrième trimestre sera de 1,5 G\$ pour un montant de 7,5 G\$ sur l'année 2025 et que la *guidance* des rachats d'actions pour 2026 se situerait entre 0,75 G\$ et 1,5 G\$ par trimestre pour un prix du brut entre 60 et 70 \$/b et un taux de change autour de 1,20 \$/€.

Le Conseil d'administration a également approuvé les conditions de l'augmentation de capital réservée aux salariés en 2026. Il s'est réjoui de la très forte participation des salariés à ces opérations, l'actionnariat salarié atteignant 8,9 % du capital à la fin du deuxième trimestre 2025, en croissance de plus de 50 % au cours des dix dernières années et représentant le premier montant investi par les salariés dans leur entreprise en Europe.

Enfin, le Conseil d'administration a approuvé le projet technique de transformation des certificats de dépôts d'actions (*ADR - American Depository Receipts*) cotés au New York Stock Exchange depuis 1991 en actions ordinaires. Cette opération n'aura aucun impact sur les détenteurs d'actions ordinaires cotées sur Euronext Paris, qui demeurera le marché d'introduction des actions TotalEnergies.

À propos de TotalEnergies

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies intégrée mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel, biogaz et hydrogène bas carbone, renouvelables et électricité. Nos plus de 100 000 collaborateurs s'engagent pour fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus durable. Présente dans environ 120 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable au cœur de sa stratégie, de ses projets et de ses opérations.

Contacts TotalEnergies

Relations Médias : +33 (0)1 47 44 46 99 | presse@totalenergies.com | [@TotalEnergiesPR](https://www.linkedin.com/company/totalenergies)

Relations Investisseurs : +33 (0)1 47 44 46 46 | ir@totalenergies.com



[@TotalEnergies](#)



[TotalEnergies](#)



[TotalEnergies](#)



[TotalEnergies](#)

Avertissement

Les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. Ce document peut contenir des déclarations prospectives (incluant des forward-looking statements au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995), notamment en ce qui concerne (i) la situation financière, les résultats d'opérations, les activités et la stratégie de TotalEnergies, (ii) la transformation envisagée du programme d'ADR (American Depository Receipts) y compris la résiliation du programme ADR en lien avec cela et (iii) la cotation envisagée des actions ordinaires de TotalEnergies sur le New York Stock Exchange. Il peut notamment contenir des indications sur les perspectives, objectifs, axes de progrès et ambitions de TotalEnergies. Une ambition exprime une volonté de TotalEnergies, étant précisé que les moyens à mettre en œuvre ne dépendent pas que de TotalEnergies. Ces déclarations prospectives peuvent être généralement identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « sera », « devrait », « pourrait », « serait », « peut », « pourrait », « vraisemblablement », « envisager », « avoir l'intention », « anticiper », « croire », « estimer », « planifier », « prévoir », « penser », « avoir pour objectif », « avoir pour ambition » ou terminologie similaire. Les déclarations prospectives contenues dans ce document sont fondées sur des données, hypothèses économiques et estimations formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné et considérées comme raisonnables par TotalEnergies à la date du présent document. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées avec un écart significatif entre les résultats réels et ceux envisagés, en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire, ou en raison de la matérialisation de facteurs de risque tels que notamment les fluctuations des prix du pétrole brut et du gaz naturel, l'évolution de la demande et des prix des produits pétroliers, les variations des résultats de production et des estimations de réserves, la capacité à réaliser des réductions de coûts ou des gains d'efficacité sans perturber indûment les opérations, les évolutions légales et réglementaires y compris dans les domaines environnementaux et climatiques, la variation des taux de change, les innovations technologiques, les conditions et événements météorologiques, ainsi que les évolutions socio-démographiques, économiques et politiques, les changements des

conditions de marché, les pertes de parts de marché et les modifications des préférences des consommateurs, ou encore les pandémies comme la pandémie COVID-19. De même, certaines informations financières reposent sur des estimations notamment lors de l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs et des montants des éventuelles dépréciations d'actifs. La cotation initiale et continue des actions ordinaires sur le New York Stock Exchange, ainsi que la structure envisagée pour soutenir ladite cotation, restent à la discréption de la direction de TotalEnergies, sous réserve du respect du droit applicable et des règles en vigueur du New York Stock Exchange et la mise en place et le maintien de la structure envisagée pour soutenir ladite cotation. Ni TotalEnergies SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Par ailleurs, la Compagnie ne vérifie pas et n'est pas tenue de vérifier les données provenant de tiers contenues dans ce documents ou utilisées pour les hypothèses, estimations ou plus généralement les données prospectives publiées dans ce document. Ce communiqué ne constitue ni une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque juridiction que ce soit. Les informations concernant les facteurs de risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats financiers ou les activités de TotalEnergies sont par ailleurs disponibles dans les versions les plus actualisées du Document d'Enregistrement Universel déposé par TotalEnergies SE auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission (« SEC »).

Avertissement aux investisseurs américains – Tout investisseur américain est prié de se reporter au Form 20-F publié par TotalEnergies SE, File N ° 1-10888, disponible au 2, place Jean Millier – Arche Nord Coupole/Regnault - 92078 Paris-La Défense Cedex, France, ou sur le site Internet de la Compagnie totalenergies.com. Ce document est également disponible auprès de la SEC en appelant le 1-800-SEC-0330 ou sur le site Internet de la SEC sec.gov.